

## ARRETE DU PRESIDENT

/

**2026-AI86**

**Objet : Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Madame Marcelle BARRETEAU, 10<sup>ème</sup> vice-présidente.**

**Le président** de la Communauté de communes Vie et Boulogne  
24, rue des Landes  
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-9,

Vu la séance du conseil communautaire du 30 mars 2026, au cours de laquelle Madame Marcelle BARRETEAU a été élue 10<sup>ème</sup> vice-présidente,

Vu la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2026 portant délégation de pouvoirs au président et au Bureau,

Considérant que le président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

### ARRETE

**Article 1 :** Madame Marcelle BARRETEAU, 10<sup>ème</sup> vice-présidente, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Prévention et animation en gérontologie
- France services
- Soutien aux organismes publics ou privés œuvrant dans les domaines de l'aide à l'emploi, l'accompagnement et l'insertion vers l'emploi
- Soutien matériel et financier au profit d'organismes de Vendée œuvrant dans le domaine de l'aide alimentaire
- Etudes et animation du diagnostic social
- Contrat local de santé
- Aires d'accueil des gens du voyage

**Article 2 :** Délégation permanente est donnée à Madame Marcelle BARRETEAU à l'effet de signer et prendre au nom du président tous les actes, décisions, conventions, documents, correspondances, engagements et liquidations comptables relevant des domaines de sa délégation de fonction.

**Article 3 :** Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée au préfet de la Vendée, au comptable de la Collectivité. Cet arrêté sera publié sur le site internet de la Communauté de communes Vie et Boulogne et notifié à l'intéressé.

Fait au Poiré sur Vie, le 31 mars 2026.



Le président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes 6 allée de l'Île-Gloriette CS 24111 44041 Nantes Cedex dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le  
Signature de l'intéressé(e)